

# Règlement du concours Fim Zekler

Dans le cadre d'ÎLE COURTS

Festival international du Court Métrage de Maurice

11<sup>e</sup> édition



## 1 – Contexte du festival

Île Courts Festival international du Court Métrage de Maurice a été créé en 2007 à Maurice. Île Courts est organisé par l'association **Porteurs d'Images** qui œuvre à la promotion et au développement du cinéma à Maurice.

Le Festival Île Courts réalisera sa **onzième édition** du **9 au 13 octobre 2018**.

Depuis sa création, le Festival Île Courts a réuni au total **40.352 personnes** pour ses projections. En 10 éditions, Île Courts a présenté près de **618 courts métrages du monde entier** à des publics très variés (jeune, urbain, rural et zones défavorisées). En 2017, le Festival Île Courts a réuni 5.636 spectateurs, pour 20 projections, dans 9 localités urbaines et rurales de l'île : Moka, Port Louis, Réduit, Trianon, Rose Hill, Quatre Bornes, Beau Plan, Tamarin, Poste de Flacq. Le Festival Île Courts, c'est une vraie fabrique de cinéma ! En effet, avec le programme **FILM FABRIK**, depuis 2009, Porteurs d'Images a produit 36 courts métrages mauriciens (25 films de fiction / 9 documentaires / 2 animations) et formé 170 jeunes professionnels du cinéma.

## 2 – Le concours Fim Zekler

En 2017, en partenariat avec la **MCB**, le Festival Île Courts a lancé le concours Fim Zekler. Le principe reposait sur la réalisation d'un très court métrage de 10 secondes.

En 2018, le concours Fim Zekler revient en doublant la durée des films acceptés. Le principe repose sur la réalisation d'un **TRÈS court métrage de 20 secondes**.

Les concourants peuvent être :

> Toute personne résidant à Maurice

## 3 – Échéances et dates clés

Lundi 25 juin 2018 : **Ouverture** du concours Fim Zekler et des inscriptions des participants.

Jeudi 12 juillet à minuit : **Clôture des inscriptions à la Formation gratuite** sur inscription pour le développement des projets de films des participants au concours.

Mardi 17 juillet au vendredi 3 août 2018 : **Formation gratuite** en écriture et technique.

Lundi 13 août 2018 : **Clôture** des inscriptions et du dépôt des films au concours Fim Zekler

Vendredi 24 août 2018 : Le comité de sélection des courts métrages Fim Zekler procédera à la sélection des **6 finalistes**.

Lundi 17 septembre 2018 : ouverture d'un système de vote en ligne sur Facebook pour les 6 courts métrages finalistes.

Mardi 9 octobre > Samedi 13 octobre 2018 : Diffusion des meilleurs courts métrages lors des projections Île Courts dans les programmes « La Tête Ailleurs » et « Sinema Koltar ».

Jeudi 11 octobre 2018 à midi : Clôture des votes du public sur Facebook puis comptabilisation des votes.

Vendredi 12 octobre 2018 : Remise des prix à Tamarin (Sinema Koltar) : 3 premiers prix pour les gagnants du concours **Fim Zekler**.

## 4 – Conditions de participation

Les courts métrages peuvent être réalisés par une personne ou un groupe sans limite d'âge. Néanmoins, une seule personne devra être inscrite comme réalisateur et représentera de ce fait le film.

Les courts métrages devront obligatoirement avoir une durée de **20 secondes hors générique**.

Les courts métrages doivent être transmis au **format MP4 codec H264**, génériques inclus. Les concourants ont l'entière liberté de choix quant à la façon de réaliser leur film, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur et plus généralement des dispositions relatives au respect de l'intégrité des personnes filmées, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Tous les genres cinématographiques : documentaire, fiction, animation et expérimental, sont acceptés.

Il n'y a pas de thème imposé.

Les moyens de tournage restent libres (téléphone portable, caméscope, caméra, ...) à condition que la qualité de l'image soit suffisante pour une projection sur grand écran. La qualité du son est également importante car celui-ci devra être audible pour des projections en plein air avec sonorisation amplifiée.

Le principe du concours de court métrage est d'être accessible au plus grand nombre. A ce titre, nous encourageons l'utilisation de matériel et de logiciels ne nécessitant pas d'investissement.

## 5 – Inscription et dépôt du court métrage

Le concours de court métrage est **gratuit**.

### L'inscription

L'inscription consiste à renseigner le formulaire dédié sur le site Internet de Porteurs d'Images / Festival Île Courts ou sur la page Facebook Fim Zekler.

Les inscriptions sont prises jusqu'au 13 août 2018.

### Le dépôt du court métrage

Les éléments ci-dessous doivent être envoyés par email ou par voie postale ou encore remis en main propre sous enveloppe à l'association Porteurs d'Images. La date limite de dépôts des courts métrages est fixée au 13 août 2018 à minuit.

Pour que le dépôt soit valable, l'ensemble des éléments ci-dessous doivent être obligatoirement joints :

- > Le court métrage d'une durée de 20 secondes (sur support DVD ou USB ou par lien de transfert internet comme WeTransfer ou Drive).
- > La fiche d'inscription / dépôt de court métrage, dûment remplie
- > Les contrats de cession de droit à l'image des personnes filmées
- > Les contrats de cession de droit à l'image du réalisateur
- > Le règlement du concours **Fim Zekler** signé

## 6 – Inscription à la formation gratuite

En 2018, le concours Fim Zekler propose aux participants d'effectuer une formation pour développer leurs projets de films de 20 secondes.

La formation est **gratuite**. Elle ne pourra accueillir que **30 participants** en tout. Les 30 premières inscriptions répondant aux critères d'éligibilité seront retenues.

Le matériel technique ne sera pas fourni pendant la formation. Les participants sont donc invités à venir avec leurs affaires personnelles : ordinateur portable, caméra, téléphone portable ou tout autre matériel utile à leur projet Fim Zekler.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

Seuls les participants au concours Fim Zekler peuvent s'inscrire à cette formation qui se déroule uniquement dans le cadre de Fim Zekler.

Cette formation s'adresse aux débutants réalisant des films en amateur. Elle ne convient donc pas aux professionnels du cinéma.

Seuls les participants majeurs seront acceptés sauf si un accord écrit des parents est joint à la fiche d'inscription.

Seuls les participants ayant dûment rempli et envoyé leur fiche d'inscription seront pris en considération.

Formation en écriture (fiction, animation, documentaire) 4h / groupe de 10 personnes		
<i>Groupe 1 – 10 personnes</i> Horaires : 17h30 – 19h30 Mardi 17 juillet : 2h Vendredi 20 juillet : 2h	<i>Groupe 2 – 10 personnes</i> Horaires : 17h30 – 19h30 Mercredi 18 juillet : 2h Lundi 23 juillet : 2h	<i>Groupe 3 – 10 personnes</i> Horaires : 17h30 – 19h30 Mardi 24 juillet : 2h Jeudi 26 juillet : 2h
<b>Formation technique Réalisation et post-production « IMAGE » 4h / groupe de 30 personnes</b>	<b>Formation technique Réalisation et post-production « SON » 4h / groupe de 30 personnes</b>	
Horaires : 9h – 13h Samedi 21 juillet	Horaires : 9h – 13h Samedi 28 juillet	

Clôture des inscriptions à la formation : jeudi 12 juillet à minuit.

Envoi des fiches d'inscription à l'adresse suivante : [contact@porteursdimages.org](mailto:contact@porteursdimages.org)

## 7 – Comité de sélection

Le comité de sélection des courts métrages sera composé comme suit :

- 5 professionnels de l'association Porteurs d'Images (professionnels de la culture et du cinéma)

Du 14 au 24 août, le comité de sélection procédera à l'évaluation de tous les courts métrages déposés et puis il les classera par ordre de mérite à partir des critères d'évaluation fixés au chapitre 7 de ce règlement.

Six films maximum seront retenus et mis en ligne sur Facebook. Dès leur mise en ligne le lundi 17 septembre 2018, ils seront soumis au vote du public via mention j'aime.

Le vote du public comptera pour 50 % de la décision finale sur les 3 courts métrages retenus pour l'obtention d'un prix.

Les meilleurs courts métrages, y compris ceux en dehors des 6 courts métrages retenus en sélection finale, auront l'occasion d'être projetés pendant le Festival Île Courts.

## 8 – Critères d'évaluation

Description des critères d'évaluation	Valeur/Notation
Qualité réflexive et propos du court métrage (thème, message)	35%
Qualité créative (mise en scène, réalisation, scénario)	35%
Qualité technique (images, sons et montage)	30%

## 9 – Prix

Les trois premiers courts métrages du classement réalisé par le comité de sélection obtiendront chacun un prix.

### Premier prix – Décerné au lauréat du concours

Le court métrage remportera le prix « ZEKLER LOR » et se verra offrir - un compte épargne MCB, d'une valeur de **15 000 MUR**.

### Second prix

Le court métrage remportera le prix « ZEKLER LARZAN » et se verra offrir un compte épargne MCB, d'une valeur de **10 000 MUR**.

### Troisième prix

Le court métrage remportera le prix « ZEKLER BRONZ » et se verra offrir un compte épargne MCB, d'une valeur de **5 000 MUR**.

## 10 – Règlementation

Les concourants s'engagent à autoriser la diffusion de leur vidéo à titre gracieux les jours de projection pendant le Festival Île Courts 2018. Ils déclarent avoir pris toutes les dispositions nécessaires en matière de droits d'auteur, droits à l'image et de droits à la diffusion. Ils garantissent avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires aux diffusions, et sont tenus de les remettre à l'association Porteurs d'Images.

À titre d'information, nous rappelons que l'utilisation d'œuvres musicales préexistantes nécessite l'autorisation écrite des ayants droits et relèvent, à ce titre, de la responsabilité de chacun des concourants.

Chaque concourant ne peut présenter qu'un seul court métrage.

Les concourants garantissent à Porteurs d'Images la jouissance entière et paisible, à titre gracieux, des droits cédés de telle sorte que Porteurs d'Images ne puisse être inquiété, ni recherché pour troubles, revendication ou éviction de quelle que nature que ce soit.

Dans le cadre promotionnel, sous réserve du droit moral de leurs auteurs, Porteurs d'Images se réserve le droit de faire apparaître tout ou partie des courts métrages sélectionnés, sans limitation de durée dans le temps, de façon non commerciale et non exclusive sur ses réseaux sociaux, sur son site Internet, sur son compte Youtube et sur les sites et réseaux sociaux de la MCB-Mauritius Commercial Bank, et ce, sans que ces derniers puissent prétendre à une quelconque rémunération. Porteurs d'Images décline toute responsabilité dans le cas où les courts métrages se trouveraient mis en ligne sur d'autres sites Internet.

Porteurs d'Images se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer le concours si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être consenti aux concourants.

L'inscription au concours FIM ZEKLER du Festival Île Courts implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

NOM + Prénom.....  
+ signature précédée de la mention « lu et approuvé »

.....

Inscription à la **FORMATION gratuite en écriture et technique**  
Dans le cadre du concours Fim Zekler organisé par le Festival « Île Courts »  
**DEADLINE : 12 JUILLET**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Emploi actuel : .....

Je déclare participer au Fim Zekler 2018 et m'engage à assister à la formation gratuite en écriture et technique pour développer mon projet de film destiné à concourir à Fim Zekler. Je confirme ne pas être professionnel du cinéma et de l'audiovisuel.

Je déclare être présent.e à la **formation en écriture** dans le groupe suivant :

- Classer par ordre de préférence 1 / 2 / 3
- Ne rien mettre si vous indisponible à ces dates

**Groupe 1**  
Mardi 17 juillet et vendredi 21 juillet – 17h30 à 19h30

**Groupe 2**  
Mercredi 18 juillet et lundi 23 juillet – 17h30 à 19h30

**Groupe 3**  
Mardi 24 juillet et jeudi 26 juillet – 17h30 à 19h30

Je déclare être présent.e à la **formation technique** en :

- Réalisation et post-production « image », le samedi 21 juillet de 9h à 13h
- Réalisation et post-production « son », le samedi 28 juillet de 9h à 13h

Mon Fim Zekler sera un film :

ANIMATION       FICTION       DOCUMENTAIRE       EXPÉRIMENTAL

**SYNOPSIS DU FILM\* (obligatoire)**

*\*Il est fortement conseillé de joindre un scénario à la fiche d'inscription pour les projets de fiction y compris pour l'animation. Ce scénario servira de base de travail lors de l'atelier d'écriture.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature :

**Contrat de cession du droit à l'image pour un court métrage destiné à concourir  
au Fim Zekler dans le cadre du Festival « Île Courts» - en tant que réalisateur -**

**Je, soussigné (NOM, Prénom, Date de naissance, Adresse complète)**

.....  
.....  
.....

**Déclare céder gracieusement les droits d'auteur, les droits à l'image et les droits de diffusion du  
court métrage dont je suis le réalisateur : (Nom/titre de la vidéo destinée à  
concourir):** .....

.....  
.....

**Au bénéficiaire suivant :**

Association Porteurs d'Images – Enregistrée sous le n°10876 le 20 mai 2009.  
38 Dr Emile Duvivier Street – 71506 Beau Bassin

**Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de court métrage,**

**Déclare autoriser Porteurs d'Images à exploiter les images, les photos et les vidéos de cette production  
audiovisuelle,**

**Déclare autoriser Porteurs d'Images à tous les usages et à des fins de promotion, d'information et de  
communication ainsi que dans le cadre de la participation au concours Fim Zekler d'Île Courts-Festival  
international du Court Métrage de Maurice, et dans les conditions et les limites suivantes :**

**Exploitation :**

La présente cession est consentie pour toute exploitation, notamment la représentation et la  
reproduction dans tous les supports de communication, en totalité ou en partie, écrits ou web, interne ou  
externe.

Le bénéficiaire du présent acte, s'interdit expressément de procéder à une exploitation commerciale ou  
une exploitation des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou d'en faire  
toute autre exploitation préjudiciable.

**Lieu d'exploitation :**

L'étendue géographique de la présente cession est le monde entier.

**Durée de la cession :**

La cession est effective à compter de la signature du présent acte pour une durée illimitée dans le temps.

**Gratuité :**

La présente cession est consentie à titre gracieux.

À.....

Le.....

Signature (du cessionnaire ou de ces représentants légaux)

**Contrat de cession du droit à l'image pour un court métrage destiné à concourir au Fim Zekler dans le cadre du Festival « Île Courts» - pour chaque personne filmée -**

Je, soussigné (NOM, Prénom, Date de naissance, Adresse complète)

.....  
.....

Déclare céder gracieusement les droits d'auteur, les droits à l'image et les droits de diffusion des images photos et vidéos de ma personne en lien avec le court métrage : (Nom/titre de la vidéo destinée à concourir): .....

.....

Aux deux bénéficiaires suivants :

**1 - Nom de la personne physique ou morale (réalisateur/producteur), concourant au Fim Zekler :**

.....

2 -Association Porteurs d'Images – Enregistrée sous le n°10876 le 20 mai 2009 / 38 Dr Emile Duvierv Street – 71506 Beau Bassin, organisateur du concours Fim Zekler et du Festival Île Courts.

Déclare les autoriser à exploiter les images, les photos et les vidéos de ma personne, ayant été prises les dates suivantes : .....

aux lieux suivants : .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de court métrage,

Déclare autoriser ces deux bénéficiaires à tous les usages et à des fins de promotion, d'information et de communication ainsi que dans le cadre de la participation au concours Fim Zekler d'Île Courts-Festival international du Court Métrage de Maurice, et dans les conditions et les limites suivantes :

**Exploitation :**

La présente cession est consentie pour toute exploitation, notamment la représentation et la reproduction dans tous les supports de communication, en totalité ou en partie, écrits ou web, interne ou externe. Le bénéficiaire du présent acte, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou d'en faire toute autre exploitation préjudiciable.

**Lieu d'exploitation :**

L'étendue géographique de la présente cession est le monde entier.

**Durée de la cession :**

La cession est effective à compter de la signature du présent acte pour une durée illimitée dans le temps.

**Gratuité :**

La présente cession est consentie à titre gracieux.

A..... Le.....

Signature (du cessionnaire ou de ces représentants légaux)



## Fiche d'inscription au Concours FIM ZEKLER

### Dépôt de court métrage

Festival international du Court Métrage de Maurice « Île Courts »

Date limite de dépôt : 13 août 2018

**RESPONSABLE DU COURT METRAGE (CONCOURANT PRINCIPAL) :**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Coordonnées téléphoniques : \_\_\_\_\_

**Projet fait :**

- en groupe
- à titre individuel

> Noms et âges de tous les concourants :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Vous êtes :**

- professionnel(s)
- amateur(s)
- personne(s) mineure(s)

**COURT-MÉTRAGE :**

Titre du court métrage :

---

Résumé du court métrage (synopsis) :

---

---

---

Langue du court métrage :

---

**ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT EFFECTIVE :**

- ✓ Le court métrage d'une durée de 20 secondes hors générique
- ✓ La fiche d'inscription dûment renseignée
- ✓ Les droits d'auteur, droits à l'image et droits à la diffusion des personnes filmées
- ✓ Les droits d'auteur, droits à l'image et droits à la diffusion du(des) réalisateur(s)
- ✓ Le règlement du concours signé

J'affirme avoir pris connaissance du règlement du concours **Fim Zekler** du Festival Île Courts et l'accepte.

Date	
NOM + Prénom	
Signature	